SDE 07
Ardèche énergies

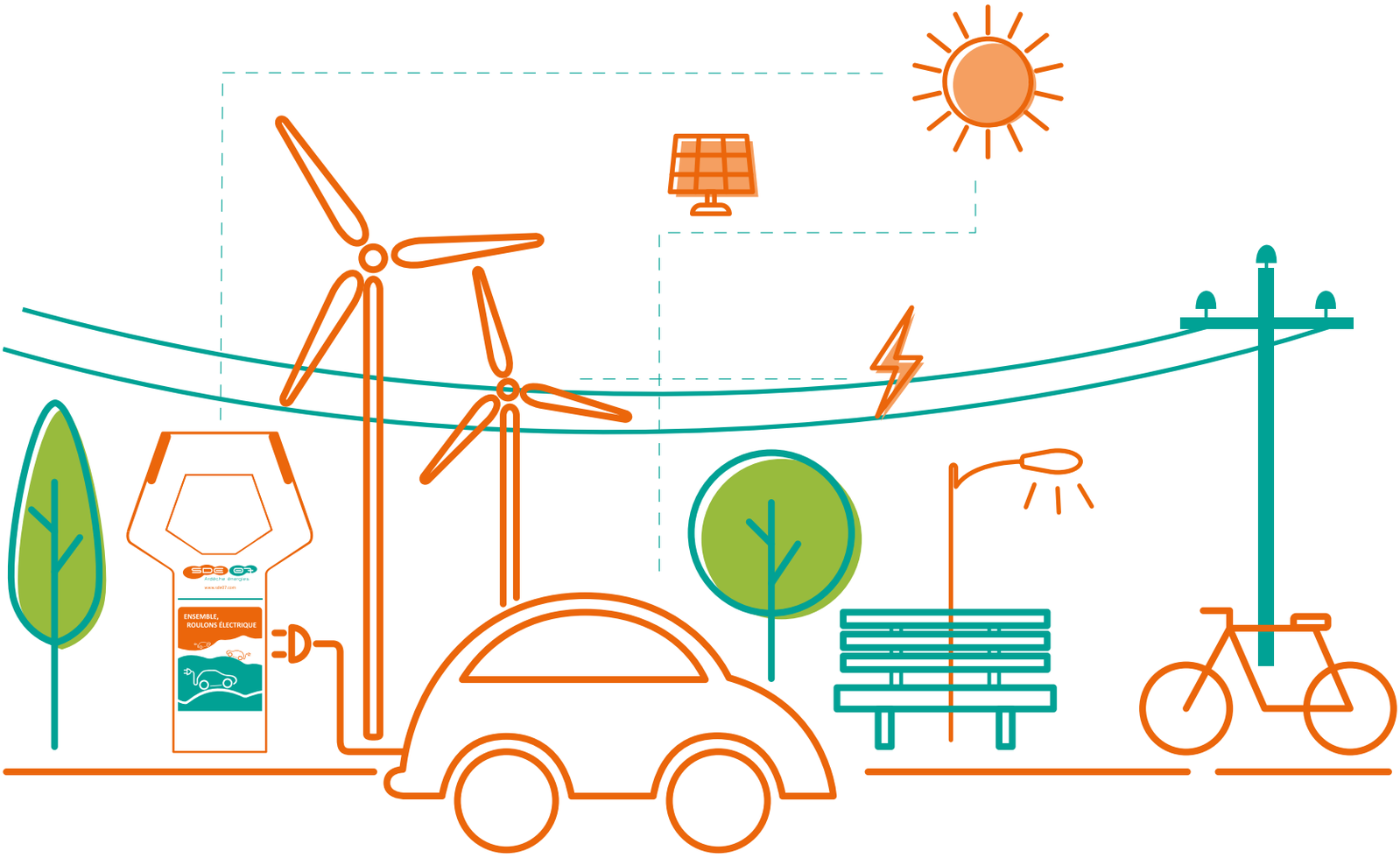

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2017

Introduction
page 4
1

Le service public de l'énergie
page 8
2

Les concessions
page 9
3

L'électrification rurale
page 11
4

L'éclairage public
page 14
5

Le service énergie
page 15
6

L'urbanisme
page 19
7

Le système d'information géographique
page 20
8

L'information et la communication
page 21
9

ÉDITORIAL

Le 23 octobre 2017, j'ai été élu à la présidence du SDE 07, au siège précédemment occupé par mon collègue Jacques GENEST, contraint de démissionner à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur le non cumul de mandats.

C'est une fierté que de lui succéder et je m'attacherai à poursuivre et amplifier ce qui a été engagé au cours de ces dernières années.

Présider cette collectivité qui accompagne les communes ardéchoises depuis plus de 50 ans, c'est une belle responsabilité, mais c'est aussi, et de plus en plus, une gageure, tant les contraintes financières et techniques sont croissantes, dans un environnement en perpétuelle évolution.

Qu'il s'agisse des regroupements des EPCI, de la nouvelle répartition des compétences issue de la loi NOTRe ou des obligations découlant de la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte, le tout dans un contexte de baisse des dotations pour les collectivités, nombreux sont les défis auxquels nous sommes confrontés depuis quelques années.

Je sais combien cette structure est importante pour les élus locaux et l'aménagement de notre territoire. Je sais aussi que les attentes sont fortes et combien nos adhérents comptent sur nous pour les accompagner dans leur quotidien.

C'est pour cela qu'il nous appartient d'adapter notre Syndicat aux changements tout en collant aux besoins des communes ; la création de groupements d'achats pour le gaz et l'électricité, l'installation de 111 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, le transfert de la compétence éclairage public, ainsi que notre engagement fort dans la rénovation du patrimoine des collectivités … illustrent notre volonté de toujours mieux satisfaire les 339 communes ardéchoises.

Notre spécificité, notre savoir-faire et notre personnel dédié sont des atouts. Ce sont surtout l'assurance que le Service Public de l'énergie est garanti en Ardèche.

Bonne lecture.

Patrick COUDENE

Président

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

'' Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale. ''

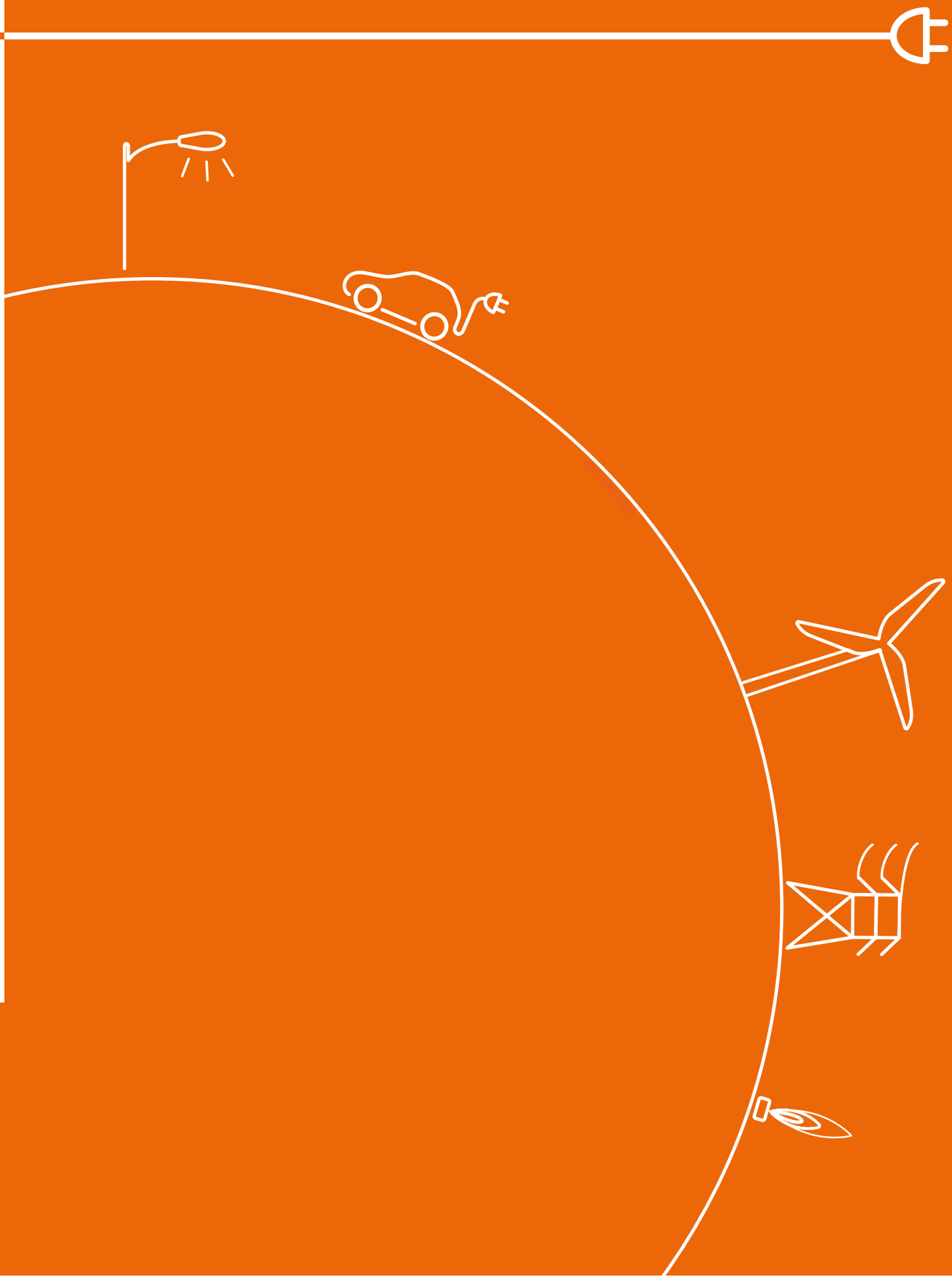

Nos Instances

Le Comité Syndical compte 101 délégués, issus de différents collèges ; ils représentent directement ou indirectement les 339 communes ardéchoises.

En 2017, le Bureau s'est réuni 8 fois et le comité 4 fois. 101 délibérations ont été adoptées et 137 arrêtés ont été pris.

Comité syndical

101 délégués
4 réunions annuelles

Bureau syndical

20 membres
8 réunions annuelles

L'Exécutif

Le président
9 vice-présidents

Le budget 2017 en bref

Le budget voté en 2017 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	59 412 675,26 €	12 878 154,00 €	72 290 829,26 €
DM1	3 882 776,87 €	0 €	3 882 776,87 €
DM2	1 360 121,99 €	0 €	1 360 121,99 €
CUMUL	64 655 574,12 €	12 874 154,00 €	77 533 728,12 €

Le SDE 07 actionnaire d'ENERGIES RHONE VALLEE

En 2017 Energies Rhône Vallée a livré 2 réalisations : la tribune du stade de Ruoms (Ardèche) et la gendarmerie de Saint-Rambert d'Albon (Drôme). Ces 2 bâtiments ont été équipés par la SEM de panneaux photovoltaïques.

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2017, 31 agents étaient au service de la collectivité. Une diminution du nombre de personnel contractuel est à noter par rapport aux années précédentes, au profit d'une augmentation des agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche encourage et accompagne ses agents dans l'évolution de leur carrière, notamment en permettant aux contractuels de passer les concours nécessaires pour pérenniser leur emploi.

EFFECTIFS		FEMMES	HOMMES
Catégorie A	Administratifs	2	0
	Techniques	0	3
Catégorie B	Administratifs	3	2
	Techniques	0	7
Catégorie C	Administratifs	3	0
	Techniques	0	1
Contractuels		5	5
Effectif total		13	18

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche novatrice visant à maintenir l'emploi de certains de ses agents contractuels experts dans leur domaine, le SDE 07 a mis en place durant l'année 2017 :

- Une «convention de mise à disposition de personnel contractuel archiviste», entre plusieurs collectivités : SDE 07, SDIS 07, SEBA et Ardèche Habitat pendant 3 ans.

Le 29 janvier, Patrick COUDENE pour le SDE 07, Sandrine CHAREYRE pour le SDIS (service départemental d'incendie et de secours), Samuel CARPENTIER pour Vivarais Habitat et Jean PASCAL pour le SEBA (syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche) signaient une convention pour mutualiser le poste d'archiviste occupé par Cécile FENYOHAZI.

Cette mutualisation de compétences, a été accompagnée par Corine PORTE, directrice des archives départementales.

Une «convention de prestation de service» a été signée avec la société d'économie mixte Energies Rhône Vallée ; elle permet à cette dernière de bénéficier des compétences d'un technicien du SDE 07 désigné pour l'exercice de certaines missions.

Le service public de l'énergie

A sa création en 1964, la mission du SDE 07 se résume à l'électrification rurale de l'Ardèche.
L'objectif était de permettre à tous les ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité.
Aujourd'hui, le SDE 07 regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux.
Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SDE 07 par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

L'organisation et le contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS, pour l'électricité et GRDF pour le gaz, à des conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants…
Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques

Le SDE 07 **finance et réalise** pour le compte de la collectivité les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extensions, renforcements et raccordements au réseau électrique.

La dissimulation des réseaux

La dissimulation consiste à **améliorer l'environnement** en rendant les réseaux plus discrets, tout en protégeant les équipements des intempéries. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.

En cas de sécurisation des réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries), d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (Gorges de l'Ardèche, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Parc des Cévennes…), le SDE 07 assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

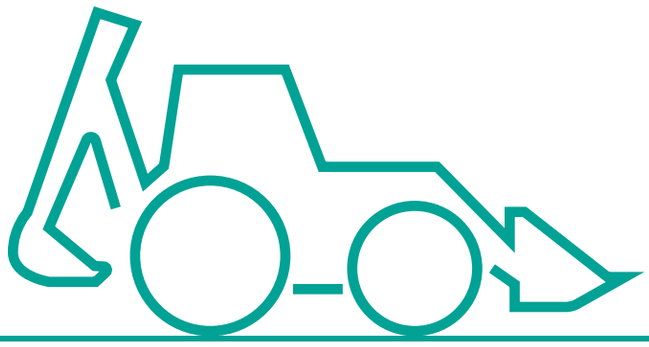

Les concessions

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), et de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS et GRDF, à des conditions fixées par deux contrats de concession.
Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants…
Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.
Le contrôle des concessions est au cœur de la mission de service public qu'exerce le SDE 07 pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui ont transféré leurs compétences ; il est même une obligation impérative pour toute collectivité territoriale, dès lors qu'elle a recours à un concessionnaire ou un fermier.

Cette mission de contrôle est exercée de 3 manières :

Le contrôle en continu

Les agents du Syndicat, chargés d'affaires notamment, sont en permanence sur le terrain et peuvent faire remonter au concessionnaire nombre de défauts constatés : défaut d'élagage, maintien de poteaux électriques sans câblage, vétusté de supports...
Ce constat peut être opéré également par le représentant d'une collectivité adhérente plus fréquemment encore sur le terrain ou par un simple usager. Le SDE 07 fait alors remonter sans délai les informations au concessionnaire qui a en charge la gestion du réseau.
Le Syndicat joue aussi le rôle de médiateur pour des questions diverses à traiter (déplacements d'ouvrages, coupures fréquentes...) que ce soit à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un usager.

Le contrôle de la taxe sur l'électricité

La principale ressource du Syndicat provenant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), ce contrôle s'est renforcé depuis l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et l'arrivée d'autres fournisseurs. La mission est assurée par la direction administrative et financière du Syndicat qui contrôle :
- le versement des fonds dans les délais réglementaires ;
- l'application du bon « taux » de la taxe ;
- la fourniture d'un état récapitulatif du produit de la taxe par commune.

Un contrôle plus poussé est effectué en début d'année suivante, après production par ENEDIS du montant des frais d'acheminement réclamés aux fournisseurs ayant des clients éligibles dans chaque commune du département.
Ces états permettent de vérifier l'adéquation entre le produit de la taxe perçue par rapport aux recettes d'acheminement déclarées et la prise en compte des clients dans chaque commune déclarée. En cas de divergence, les fournisseurs sont appelés à régulariser la situation.

Le contrôle technique et financier de la concession

Il s'agit du contrôle principal qui concerne autant la concession d'électricité (ENEDIS-EDF) que celle du gaz (GRDF).
Ce contrôle s'articule autour de deux points :

- l'examen du CRAC, c'est à dire du Compte Rendu Annuel d'Activité que le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante, le SDE 07, avant juillet de l'année suivante.
Le CRAC permet de faire le point sur l'évolution de la concession, d'un exercice à l'autre, tant sur les plans technique que financier, en mettant en avant les moyens mis en œuvre par le concessionnaire pour gérer au mieux la concession, les travaux réalisés, la qualité de desserte, les services offerts à la clientèle...
Le CRAC est présenté annuellement au Comité syndical, qui décide de l'approuver ou non. Il est également mis en ligne sur le site internet du SDE 07 pour qu'il soit accessible à chaque collectivité et usager, la décision du Comité syndical étant portée à la connaissance des adhérents du SDE 07.

- un contrôle thématique, confié à un prestataire spécialisé (conseil en collectivités, finances...). Depuis 2012, un groupement de commandes régional a été constitué entre syndicats d'énergies pour mener à bien cette mission, ce qui permet de se concerter sur les thèmes de contrôle à retenir, de minimiser les frais pour chaque structure, de mettre en commun le rendu des missions effectuées et d'être plus influents lorsqu'il s'agit de demander aux concessionnaires de faire évoluer, voire de réviser leur positionnement à l'égard des syndicats d'énergies.

La concession pour l'électricité

8 258 km de réseau Basse Tension (BT)
6 559 postes de transformation BT/HTA
5 522 km de réseau Moyenne Tension (HTA)
16 postes sources
215 870 points de livraison
1 913 461 001 kWh acheminés
30 ans : durée de la concession
1993 : date de signature du contrat de concession

26 713 000 € d'investissements réalisés sur la concession

739 276 k € de valeur nette du patrimoine concédé

709 106 € de redevance R1 (fonctionnement)

1 057 560 € de redevance R2 (investissement)

La concession pour le gaz naturel

669 890 mètres de canalisations
52 postes de détente réseau
384 robinets de réseau
2 365 branchements collectifs
25 924 clients
41 communes
981 000 MWh acheminés
30 ans : durée de la concession
2005 : date de signature du contrat de concession

1 610 000 € d'investissements réalisés sur la concession

42 580 000 € de valeur nette du patrimoine concédé

86 604 € de redevance R1 versée

L'Electrification Rurale

La compétence en électrification rurale recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité : les extensions, les renforcements ou fiabilisations et les dissimulations.

Quelques chiffres

Les demandes enregistrées en 2017 (En plus des Autorisations d'Urbanisme) : **451** demandes ont été traitées en 2017 (extensions pour agriculteur, dissimulations, fiabilisations, renforcements, extensions hors AU, etc.) soit **32** de plus qu'en 2016.

Sur ces **451** demandes, **226** sont devenues des affaires «Électrification Rurale» dès 2017, soit **50 %** des demandes ER enregistrées.

Les affaires ouvertes en 2017 (bons pour accord en 2017, issues de l'urbanisme ou de l'«Électrification Rurale») : **433** chantiers effectifs **ouverts** en 2017 (**422** en 2017 et **11** anticipées pour le programme 2018.

Le seul programme 2017 comporte donc **62 chantiers** de plus qu'en 2016. Il s'agit du **plus important nombre de chantiers** ouverts sur une année, **depuis 2010**.

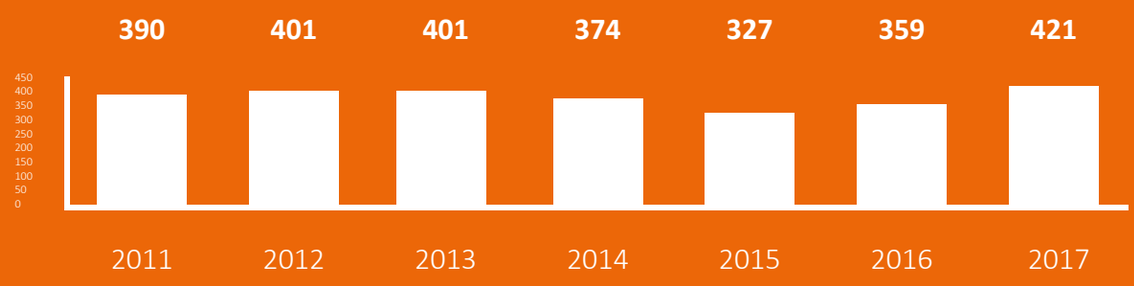

2017 est une année marquée par **une stabilité relative** des chantiers **d'enfouissement et de fiabilisation** et par une **augmentation importante** des chantiers **d'extension et de renforcement du réseau** :

- **51** dissimulations (**6 de -** qu'en 2016)
- **259** extensions (**43 de +** qu'en 2016) – Augmentation liée à la reprise économique, montée de l'urbanisme
- **26** fiabilisations (**4 de -** qu'en 2016)
- **86** renforcements (**17 de +** qu'en 2016) – Augmentation liée à la reprise économique, montée de l'urbanisme.

Les affaires en cours ou terminées sont estimées à environ **18 400 000 d'euros** (dont **15 600 000 d'euros** pour l'électrification).

En 2017 le SDE 07 a soldé moins de chantiers que ces dernières années : **288** pour un montant d'environ **12 000 000 d'euros** (dont **10 000 000 d'euros** pour l'électrification).

Carte bilan du nombre de chantiers/commune pour les chantiers ouverts en 2017, tous travaux confondus.

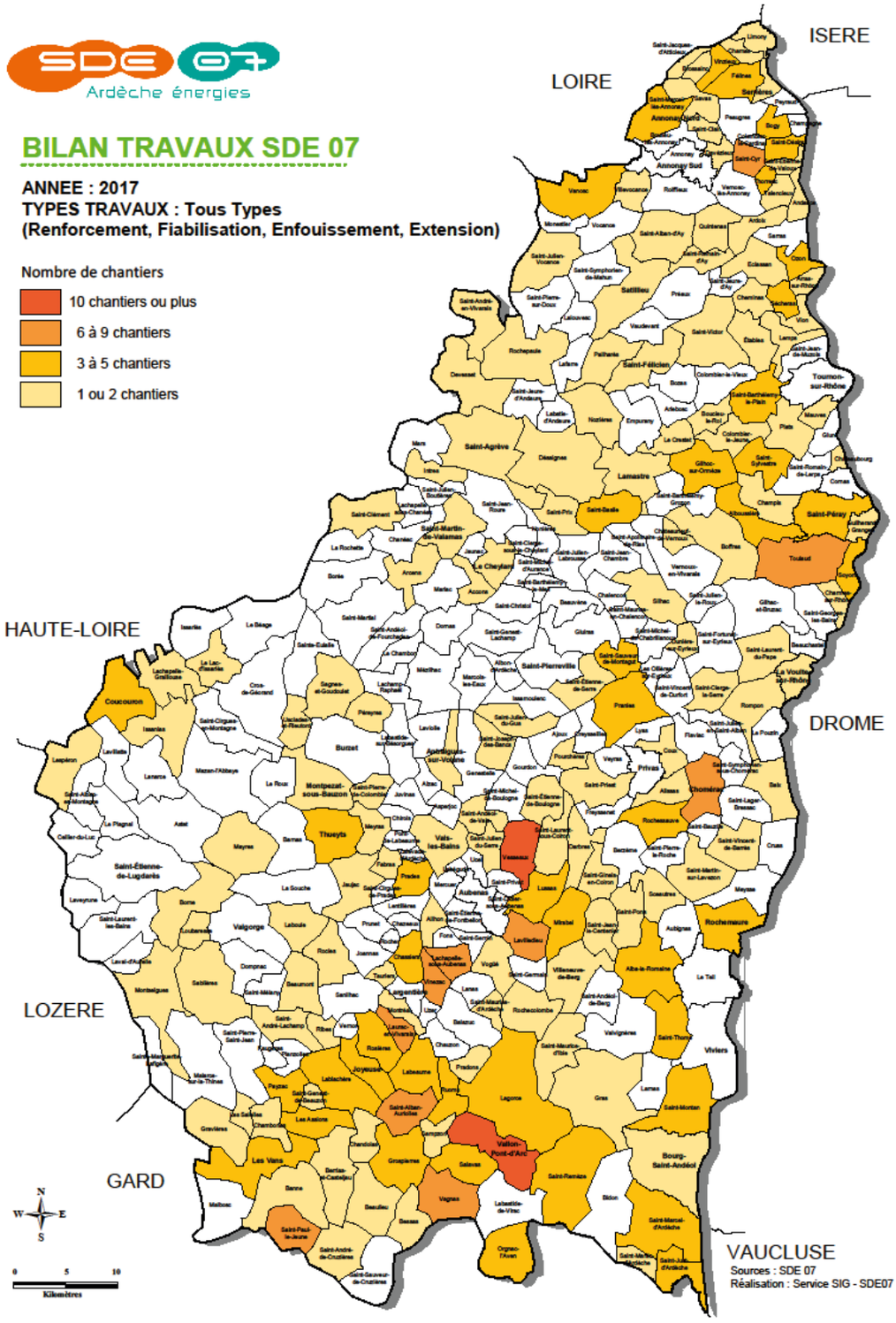

Une convention pour le déploiement de la fibre en Ardèche

Le 6 mars 2017, a été signée une convention pour le déploiement de la fibre sur les réseaux électriques de l'Ardèche, entre Hervé SAULIGNAC, président du syndicat mixte ADN, Jacques GENEST, président du SDE 07, propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension, Mme Jeanine DOPPEL, directrice Drôme-Ardèche d'ENEDIS, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité et David LENTHERIC, directeur d'ADTIM, société délégataire chargée d'exploiter le réseau fibre ADN.

Par cette convention, le SDE 07 met à disposition les réseaux existants dont il est propriétaire.

90% du réseau public ADN empruntera les supports des réseaux aériens et souterrains existants et 10% du réseau sera réalisé en création de génie civil.

©SM ADN

L'utilisation des infrastructures existantes permettra ainsi d'optimiser les coûts de déploiement en évitant d'importants travaux de génie civil.

Environ 2 900 km de fibre seront déployés en aérien sur les poteaux supports des réseaux électriques.

L'Eclairage public

Les travaux réalisés par le SDE 07 sous maîtrise d'ouvrage déléguée

TYPE DE DOSSIER	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT TTC
Éclairage public	48	904 428,24 €
Équipement sportifs	1	14 370,01 €
Remplacement de ballons fluorescents	75	1 923 164,00 €
Total général	124	2 841 962,25 €

Les subventions allouées

TYPE DE SUBVENTION	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTIONS ALLOUÉES
Éclairage public	1 975 826,61 €	889 119,00 €
Équipement sportifs	216 849,91 €	80 607,00 €
Remplacement de ballons fluorescents	1 498 999,98 €	675 347,00 €
Total général	3 691 676,50 €	1 645 073,00 €

2017 en quelques chiffres

Nombre de communes adhérentes à la maintenance : 289
Coût de la maintenance : 1 128 522,05 €

3 200 luminaires ballons fluorescents remplacés = économie d'énergie de 972000 kWh

Nombre de points lumineux gérés : 45 605
Remplacement systématique : 11 000 lampes

Le groupement d'achat d'énergie, l'analyse des factures et le suivi des consommations.

Le SDE 07 a travaillé en 2017 à renégocier les marchés de l'énergie pour ses membres.
L'accord cadre gaz mené en partenariat avec le SDED (Syndicat d'Energies de la Drôme) a été rompu pour permettre d'intégrer de nouveaux membres au groupement et faciliter la gestion de l'actualisation des prix en permettant notamment un prix ferme sur la durée du marché.
Le nouvel accord cadre a permis de retenir EDF, Gaz de Bordeaux et GEG pour les prochains marchés subséquents.
Le SDE 07 a également relancé le second marché subséquent de l'accord cadre pour l'électricité ; la société EDF a été retenue pour les deux lots, et ce, pour une durée de 3 ans.
Les contrats sont toujours en cours d'exécution.

Les préconisations de travaux et le recours aux énergies renouvelables

Les diagnostics permettent d'élaborer un plan d'actions avec la commune pour réduire les consommations et connaître le potentiel d'énergie renouvelable.
Le SDE 07 peut alors accompagner la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur au bois ou l'utilisation de panneaux photovoltaïques.
Le SDE 07 peut enfin réaliser les travaux de chaufferie au bois sous mandat de maîtrise d'ouvrage, en contrepartie de 3% du montant des travaux (pour les frais de maîtrise d'ouvrage), limités à 24 000 euros.

Quelques réalisations

En 2017, le SDE 07 a accompagné la communauté de communes du Pays Beaume Drobie dans la réalisation des centrales photovoltaïques de **Rocles** (36KWc) sur l'atelier de transformation de la châtaigne et de **Lablachère** (9KWc) sur la maison de l'enfance.

Ce projet, financé à hauteur de 30% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aura à terme une production énergétique annuelle de l'ordre de 61 MWh qui sera intégralement injectée sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Avec cette action, la collectivité veut promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

C'est pourquoi, elle a sollicité l'assistance technique du SDE 07 pour la préparation du dossier de demande de subvention, l'élaboration du cahier des charges pour la consultation et enfin, pour assurer le suivi des études de structures.

La commune de Gluiras a quant à elle mandaté le SDE 07 pour la réalisation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur.
D'une puissance installée de 120KW, cet équipement desservira en chaleur la mairie, l'auberge « Le Sully », une résidence de logements adaptés aux séniors ainsi que des logements communaux et privés. La production de chaleur bois sera de l'ordre de 206 MWh, soit 243 m3 de plaquettes forestières par an.
La réception de cet ouvrage est prévue pour l'automne 2018.
Ce sera alors l'aboutissement d'un long cheminement pour lequel le SDE07 a établi dès 2009 le bilan énergétique de la commune, puis effectué en 2015, le suivi de l'étude de faisabilité. Le SDE 07 assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation. Le cabinet Coste a été mandaté pour assurer la maîtrise d'oeuvre.

La commune de Les Vans a confié au SDE 07 une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur.
Cette chaufferie communale comportera une chaudière au bois d'une puissance de 250 KW (90% des besoins) et une chaudière gaz en appoint ou en secours d'une puissance de 250 KW également.
Un réseau enterré sous la chaussée de plus 500 m permettra ainsi d'acheminer la chaleur d'origine majoritairement renouvelable à des bâtiments communaux (écoles, maison des associations), intercommunaux (gymnase, médiathèque), mais aussi à des logements privés. La production de chaleur bois sera de l'ordre de 600 MWh pour une consommation de 800 m3 de plaquettes forestières par an. Cette opération innovante bénéficie d'un soutien financier important qui représente un peu plus de 60% de l'investissement : Europe (FEDER), Etat (Investissement public local), département de l'Ardèche (Ardèche Durable)
Afin de mener à terme cette réalisation, le SDE 07 et la commune de Les Vans ont mandaté un groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'ingénierie ALPHA JM, de l'architecte Pascale GUILLET et du bureau d'études structures BETEBAT.
Dès 2009 le SDE 07 a réalisé une analyse d'opportunité, puis effectué en 2016 le suivi de l'étude de faisabilité complémentaire. La réception de cet ouvrage est prévue en fin d'année 2018.

Le financement des projets

Le SDE 07 propose de subventionner les travaux d'économie d'énergie pour les communes adhérentes au service. Pour ce faire, il est nécessaire que les projets de travaux proposés soient éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

DÉPENSE	ASSIETTE DE SUBVENTION
0 à 20 000 € HT	50 %
20 000 à 40 000 € HT	30 %
40 000 à 80 000 € HT	20 %
80 000 € HT	Valorisation CEE

Le SDE 07 s'assure ainsi que les actions préconisées sont bien réalisées dans de bonnes conditions.
En 2017, une enveloppe de 500 000 euros a été consacrée pour accompagner les communes dans leurs travaux d'économies d'énergie.
Une remise de prix est ensuite venue distinguer les communes ayant réalisé les projets les plus ambitieux.

Des travaux de rénovation énergétique qui génèrent de l'argent : c'est le principe des chèques économies d'énergie que le SDE 07 a remis à 10 communes ardéchoises : Aubenas, Boffres, Gilhac et Bruzac, Coucouron, Privas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Etienne de Lugdarès, Sainte-Marguerite- Lafigère et Vanosc.
Ces collectivités ont été récompensées eu égard à la nature et au montant des travaux d'économies d'énergie qu'elles ont réalisés sur les bâtiments publics de leur commune, tels que travaux d'isolation, remplacement de menuiseries, changement de chaudières...
Ces chèques étaient d'une valeur de 750 euros à plus de 29 000 euros.
En 2017, ce sont 500 000 euros de subventions qui ont été attribués au travers de 50 dossiers portés par 47 communes ayant entrepris une démarche de rénovation de leur patrimoine communal.
Le tout pour 1 290 225 euros de travaux éligibles.

En 2018, le SDE 07 poursuivra cet accompagnement.

Depuis la création du dispositif en 2015 :

• 280 dossiers ont été portés par le service Energies du SDE 07
• 155 communes ont été accompagnées
• 5,7 millions d'euros de travaux ont été subventionnés, ce qui équivaut à :

→ 49 000 m² d'isolation
→ 4 500 m² de menuiseries

Le suivi des consommations permet ensuite de valider les économies effectivement réalisées suite aux travaux.
Ce travail de suivi des consommations, de préconisations et de suivi des actions a été valorisé dans le cadre d'un appel à projet de l'USERAA.
Le conseil apporté a permis de réaliser une baisse de la consommation de plus de 10% associée à une baisse de la dépense de 3% pour l'ensemble de ces communes.

Le service IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME, le SDE 07 s'est engagé dès 2014 en faveur de la mobilité électrique et a décidé d'équiper le territoire ardéchois de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
Le maillage a pris en compte différents facteurs (transports sur les axes principaux et secondaires importants en Ardèche; déplacements et zones urbaines; communes significatives, zones touristiques; stationnement résidentiel; communes volontaires).

C'est ainsi que le SDE 07 a implanté en 2017, 111 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

En fin d'année 2017, 9 968 recharges étaient enregistrées, pour une consommation de 91 043 kWh, soit l'équivalent d'environ 535 000 km parcourus.

RÉSEAU eborn

Les 111 bornes ardéchoises font partie d'un réseau plus vaste qui s'étend aux départements de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes.
Ce réseau dénommé EBORN, comptera à terme quelque 700 bornes. L'abonnement est valable sur tout le réseau.
Sur les 111 bornes, 10 sont des bornes rapides, d'une puissance de 43 kVA. Elles sont situées à Lamastre, Privas, Saint-Didier-sous-Aubenas, Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, Davézieux, Serrières, Bourg-Saint-Andéol, Le Cheylard et Mayres. Elles comprennent 2 points de charge.
Toutes les bornes sont également accessibles aux vélos électriques.
En fin d'année 2017, de nouveaux tarifs, applicables à l'ensemble du réseau EBORN ont été adoptés.

	Abonné		Non-Abonné (*)
	eborn	*forfait eborn +*	
	10€/an/badge	*35€/mois/badge*	
Recharge accélérée	0.24€/kWh	Inclus dans le forfait *Au-delà de 500 kWh/mois (**), charge à l'acte à 0.24€/kWh*	0.34€/kWh
Recharge rapide	0.34€/kWh	Inclus dans le forfait *Au-delà de 500 kWh/mois (**), charge à l'acte à 0.34€/kWh*	0.44€/kWh par CB en ligne (via IDCharge) ou 6.5€/charge par CB sans contact

L'Urbanisme

Depuis sa création, le service urbanisme connait une activité soutenue.
Au cours de l'année 2017

- 1 779 Autorisations d'Urbanisme (AU) ont été enregistrées et traitées, soit :
- 81 dossiers de plus qu'en 2016
- 258 dossiers de plus qu'en 2015
- 398 dossiers de plus qu'en 2014
- environ **150** Autorisation d'Urbanisme par mois.

2017 : répartition des types d'Autorisations d'Urbanisme reçues

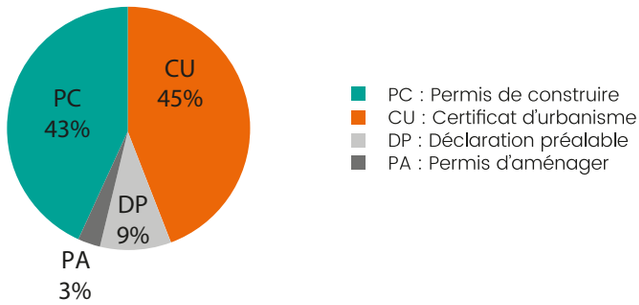

TYPE DE DOSSIER	NBRE DE DOSSIERS 2017	NBRE DE DOSSIERS 2016	POURCENTAGE 2017	POURCENTAGE 2016
Permis de Construire	768	680	43%	40%
Certificat d'Urbanisme	790	826	45%	49%
Déclaration Préalable	167	154	9%	9%
Permis d'Aménager	51	38	3%	2%

L'activité en termes d'urbanisme dans le détail au 31 décembre 2017

- **387** dossiers concernant des terrains non desservis et pour lesquels un APS (Avant Projet Sommaire) a été chiffré, soit **22 %** des AU enregistrées.
- **1 208** dossiers où les unités foncières pouvaient être considérées comme desservies. (**68 %** des AU traitées).
- Les **184** dossiers restants sont des CU d'information, des projets pas assez définis pour un chiffrage ou qui correspondent à des installations sans contrainte sur le réseau (véranda, piscine, garage, etc.).

A titre illustratif, 5 communes ont envoyé plus de 45 AU cette année :

INSEE	COMMUNE	NOMBRE AU
07122	LACHAPELLE SOUS AUBENAS	87
07334	LES VANS	54
07337	VERNOSC LES ANNONAY	51
07207	ST ALBAN AURIOLLES	48
07089	FELINES	46

D'une manière générale, année après année, ce sont toujours les 10 ou 15 mêmes communes qui envoient le plus d'Autorisations d'Urbanisme (avec Rompon, Vesseaux, Burzet, Thueyts, Saint-Cyr, Joyeuse, etc.). **Avec 87 AU, 2017 a été une année record.**

En mars 2012, le SDE 07 a ouvert **son Système d'Information Géographique.**
- Un service **gratuit,**
- Offert aux communes adhérentes au SDE 07,
- Accessible via internet, **www.sde07.com,**
- Pour **consulter**, à l'échelle de leur territoire, les réseaux électriques, les réseaux gaz et les points d'éclairage public, les données Orange.
- Pour consulter l'ensemble des plans cadastraux de leur collectivité, avec les données littérales associées, ainsi que d'autres données comme les photographies aériennes.

Le SIG n'est pas ouvert au grand public. Il s'agit d'un service de simple consultation, verrouillé à l'échelle territoriale de la commune.
Son utilisation est croissante : 5 557 connexions supplémentaires en 2017 par rapport à 2016. Soit une progression d'environ 50 000 connexions depuis 2013.

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017
CONNEXIONS	12 276	19 786	30 764	56 476	62 033

Par thématique

TYPE D'UTILISATEURS	NOMBRE DE CONNEXIONS EN 2017
CADASTRE	7
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	5 801
COMMUNES	53 273
SDE 07	2 131
ENTREPRISES	821
TOTAL GÉNÉRAL	**62 033**

On constate :
- Usage stable des entreprises,
- Stabilisation de l'usage (quotidien et important) des agents du SDE 07,
- Stabilisation de l'usage des Communautés de Communes,
- Augmentation de l'usage des communes, notamment dans le cadre de l'instruction du droit des sols (distinction des deux usages « Cadastre – réseaux » et « Instruction du Droit des Sols »).

An 2017, pour la première fois on observe une certaine stabilisation des usages, tous utilisateurs confondus, semblant indiquer pour tous les utilisateurs que le rythme de croisière d'un usage quotidien est acquis.

2017 : un usage important, relativement stable sur l'année.
On constate un **schéma de connexions toujours identique**, année après année :
- Un usage moins important durant les mois de juillet et août ;
- Un pic d'utilisation en mars, et la montée en charge de l'utilisation en septembre, octobre et novembre.

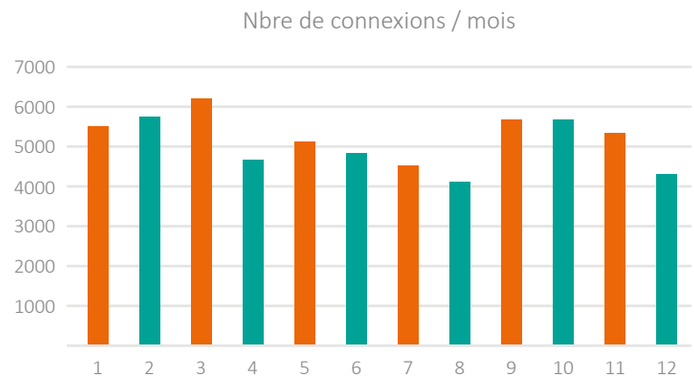

Le Salon des Maires de France.
Paris, novembre 2017.

A l'occasion du Salon des maires de France, le SDE 07 et les 12 autres syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes ont reçu leurs collègues sur un stand commun.

Le Salon des Maires de l'Ardèche.
Aubenas, octobre 2017.

Le SDE 07 était présent, comme chaque année sur ce salon, devenu le rendez-vous incontournable des élus ardéchois.

Le France Electrique Tour fait étape en Ardèche.
Privas, octobre 2017.

Pour sa 3ème édition ce rallye électrique est passé par l'Ardèche. Le SDE 07 et la Ville de Privas, partenaires de ce 3ème France Electrique Tour, ont accueilli la vingtaine d'équipages et les organisateurs lors de cette étape ardéchoise

Sur la route du bois-énergie.
Lavilledieu, juin 2017.

Le SDE 07 a participé à cette journée technique dédiée au bois-énergie à destination des acteurs de cette filière intervenant dans un projet de chaufferie au bois : bureaux d'études, architectes, installateurs, producteurs, animateurs et également porteurs de projet.

Création d'une association régionale des syndicats d'énergie : TEARA ou Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes. Bellerive-sur-Allier, février 2017.

Les syndicats d'énergie d'Auvergne Rhône-Alpes sont au cœur des enjeux énergétiques territoriaux. A travers cette association TEARA, ils mutualisent leurs forces et peuvent mener des actions conjointes et concertées dans leurs principaux domaines d'action : le contrôle des concessionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité électrique, voire le Très Haut Débit. Elle permet de mieux défendre les intérêts des collectivités, en relayant les problématiques locales aux niveaux régional et national.

Depuis 2010, l'union fonctionnait sous le principe d'une entente (USéRAA).

L'association Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes a été créée lundi 30 janvier 2017 à Bellerive-sur-Allier, en présence des présidents de chacun des 13 syndicats.

Yves Simon, président du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03), en a été élu président.

De nombreuses inaugurations et visites de chantiers

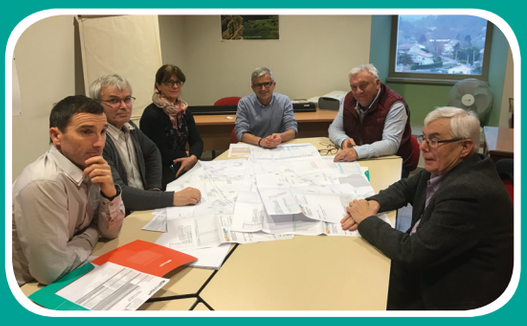

Notes

Ardèche énergies

Le Service Public au service de la Transition Énergétique

04 75 66 38 90
sde07@sde07.com
www.sde07.com
283 Chemin d'Argevillières, 07000 Privas
Ardèche Énergies - SDE07
@07Sde07